

# **AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**Sur l'étude d'impact environnementale et les autres pièces constitutives  
du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)**

**« du Petit-Colombes » à Colombes**

**Du 15 septembre 2025 à 9h00 au 15 octobre 2025 à 17h00**

Par arrêté n° 2025/86 du 11 juillet 2025 Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine ouvre une participation du public par voie électronique.

La participation du public par voie électronique se déroulera pendant 31 jours consécutifs du lundi 15 septembre à 9h00 au mercredi 15 octobre 2025 à 17h00 et aura pour objet de présenter les pièces constitutives du projet de dossier de création de la ZAC du Petit-Colombes à Colombes.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de la participation du public par voie électronique sera publié au plus tard quinze jours avant le début de la consultation du public dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché au siège de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine (1bis rue de la Paix – 92230 Gennevilliers), au pôle urbain de la Mairie de Colombes (42 rue de la Reine Henriette – 92700 Colombes) ainsi que sur leurs sites internet respectifs.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site dédié :

[www.registre-numerique.fr/ppve-creation-zac-petit-colombes](http://www.registre-numerique.fr/ppve-creation-zac-petit-colombes)

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Un poste informatique sera mis à la disposition du public au pôle urbain de la mairie de Colombes durant les heures d'ouverture afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le dossier peuvent être adressées à l'adresse mail suivante :

[ppve-creation-zac-petit-colombes@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppve-creation-zac-petit-colombes@mail.registre-numerique.fr)

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

La personne responsable du projet est l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine – 1 bis rue de la Paix – 92230 Gennevilliers.

L'autorité compétente pour statuer sur la création de la ZAC du Petit-Colombes est le Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.